

DÉLIBÉRATION n° **2024-044** de la séance du **14/11/2024**

OBJET : **Taux de cotisation et tarifs 2025**

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi quatorze novembre à dix heures, le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique s'est réuni au siège de la Communauté de Communes Erdre et Gesvres à Grandchamp-des-Fontaines, sous la présidence de M. Philip SQUELARD, Président.

Nombre de membres en exercice de l'Assemblée : 34. Le quorum est de 17.

Nombre de présents : 19 Nombre de voix : 28

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. Philip SQUELARD, Pascal PRAS, Laurent TURQUOIS, Jean-Michel BUF, Karine PAVIZA, Nicolas CRIAUD, Yvon LERAT, Jean-Pierre AUDELIN, Anthony BERTHELOT, Xavier BONNET, Anne-Marie CORDIER, Philippe JOUNY, Bernard LEBEAU, Frédéric MILLET, Jean-Louis MOGAN, Jean-Pierre POSSOZ, Jacques PRAUD, Emmanuel TERRIEN, Alain VEY.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

- › M. Emmanuel RIVERY avait donné pouvoir à M. Jean-Michel BUF,
- › M. Marie-Ère BRIAND-BOUIN avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre POSSOZ,
- › Mme Lydie MAHÉ avait donné pouvoir à Mme Karine PAVIZA,
- › M. Rodolphe AMAILLAND avait donné pouvoir à M. Frédéric MILLET,
- › Mme Christelle BRAUD avait donné pouvoir à M. Laurent TURQUOIS,
- › Mme Edith MARGUIN avait donné pouvoir à M. Philip SQUELARD,
- › M. Driss SAÏD avait donné pouvoir à M. Pascal PRAS,
- › M. Claude CAUDAL avait donné pouvoir à M. Jean-Pierre AUDELIN,
- › Mme Aïcha BASSAL avait donné pouvoir à M. Bernard LEBEAU.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mmes et MM. Claire HUGUES, Sylvain SCHERER, Agnès DUHEM BOURGEOIS, Christophe JOUIN, Barbara NOURRY, Laurent DEJOIE.

Pour la Direction des finances publiques :

Mme Catherine CLANCIER-MICHELET, comptable assignataire et M. Jérémy TESSIER, conseiller aux décideurs locaux.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

Pour le Centre de gestion :

Mme Hélène GUILLET, directrice générale des services,
M. Yannick BONNET, directeur délégué Attractivité et proximité et Emploi et dynamiques professionnelles,
Mme Juliette BOYÉ, directrice déléguée Prospective et performance,
Mme Isabelle CONTREMOULIN, directrice déléguée Développement territorial et relations aux publics,
Mme Florence HERBERT, directrice déléguée Expertise et pilotage RH,
Mme Ghislaine LAUNAY, cheffe de service Secrétariat général,
Mme Anne-Sophie JUDALET, responsable communication externe.

À l'unanimité, M. Yvon LERAT a été désigné secrétaire de séance.

Taux de cotisation et tarifs 2025

EXPOSÉ

Le débat d'orientation budgétaire a permis aux membres du conseil d'administration d'apprécier la situation financière estimée du Centre de gestion à l'issue de l'exercice 2024 et de se prononcer sur les orientations stratégiques et financières de l'exercice 2025, y compris en matière de taux de cotisation et de tarification des prestations facultatives proposées aux collectivités et établissements affiliés et non affiliés du département.

Ces orientations portent sur le maintien des taux et tarifs à un niveau équivalent à celui de l'exercice 2024 et à la poursuite de la recherche d'une grille de tarifs équilibrée, cohérente et lisible.

Taux de cotisation

Pour l'année 2025, les taux des cotisations et contribution restent ainsi identiques aux taux appliqués en 2024.

- Cotisation obligatoire des collectivités et établissements affiliés : 0,8% de la masse salariale brute ;
- Cotisation additionnelle des collectivités et établissements affiliés : 0,3% de la masse salariale brute ;
- Contribution au socle commun des collectivités et établissements non affiliés : 0,12% de la masse salariale brute.

Tarifs des prestations

Pour mémoire, au cours de l'année 2024, plusieurs prestations ont enrichi notre offre de service en lien avec les besoins exprimés par les collectivités :

- **Prestation Edition des promouvables** pour les avancements de grade et la promotion interne et l'édition des arrêtés de classement correspondants. Cette prestation est facturée sur la base d'un tarif unitaire d'initialisation de 21 € par dossier d'agent fonctionnaire et d'un abonnement annuel de 150 €.
- **Prestation Expertise carrière**, sur le même principe que la prestation spécifique paie, facturée au même taux horaire, soit 89 € pour les collectivités affiliées, et 105 € pour les collectivités non affiliées. Sur sollicitation de la collectivité ou de l'établissement, le service Carrières et Statut du Centre de gestion analyse la demande et établit un devis fixant la durée d'intervention.
- **Prestations Ateliers métiers et Ateliers management**, réunissant des agents en situation d'encadrement ou exerçant le même métier afin de prendre du recul sur leurs pratiques managériales et/ou métiers et de les aider à dépasser les difficultés du quotidien par des apports ciblés sur les situations vécues et par des échanges d'expériences entre pairs. La tarification de ces ateliers est fixée à 223 € par participant pour les collectivités affiliées et 263€ pour les collectivités non affiliées sur la base de 15h par atelier (temps de préparation et temps d'animation) et d'un nombre de participants compris entre 6 et 10.

- **Prestation Paies temporaires**, afin d'accompagner les collectivités qui ne seraient plus en mesure d'assurer une continuité de service pour la réalisation des paies de leurs agents. La prestation paies temporaires est facturée au tarif de 21€ par bulletin mensuel.

Création d'un nouveau tarif

La prestation de **publication des offres d'emploi** sur le site Emploi territorial à la demande des collectivités et établissements publics est incluse dans la cotisation des collectivités affiliées et, depuis 2024, dans la contribution au socle commun des collectivités et établissements non affiliés qui y adhèrent. Toutefois, pour les collectivités et établissements non affiliés non adhérents au socle commun, il convient de maintenir une prestation leur permettant de publier leurs offres d'emploi, avec une facturation à l'acte. Il est proposé de maintenir le tarif précédemment existant en 2023, soit 70€ par annonce.

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique, après en avoir délibéré à l'unanimité par 27 voix pour et une abstention :

- **Arrête** les taux de cotisation suivants pour l'année 2025 :
 - Cotisation obligatoire des collectivités et établissements affiliés : 0,8% de la masse salariale brute ;
 - Cotisation additionnelle des collectivités et établissements affiliés : 0,3% de la masse salariale brute ;
 - Contribution au socle commun des collectivités et établissements non affiliés : 0,12% de la masse salariale brute.
- **Fixe** les taux et tarifs suivants pour l'année 2025 :

Prestation	Tarif collectivités affiliées	Tarif collectivités non affiliées
Assurance du risque statutaire	0,16% de la masse salariale affiliée	sans objet
Médecine du travail		
Adhésion au service	0,51% de la masse salariale brute	0,51% de la masse salariale brute
Visite médicale programmée non honorée (Cf. convention médecine)	70 €	70 €
Visite médicale à la demande des collectivités non suivies	70 €	70 €
Conseil médical		
Dossier présenté par les collectivités relevant du périmètre d'un autre CDG mais affectant des agents en Loire-Atlantique (<i>délibération du 14/11/2014</i>)	sans objet	80 €
Prévention des risques professionnels		
Mission d'inspection (ACFI)	½ journée : 356 €	½ journée : 420 €
Accompagnement à l'élaboration du document unique (DU)	1 journée : 712 €	1 journée : 840 €

Paies

Paies permanentes	À l'adhésion : 500€ + 21€/dossier de fonctionnaire et 9€/dossier de contractuel ou élu puis 13 € par bulletin de salaire	
Expertise paie	89€ / heure	105€/heure
Paies temporaires	21 € par bulletin de salaire	
Carrières		
Editions des promouvables	Abonnement annuel de 150 € + 21 € par dossier agent traité	
Expertise carrière	89€ / heure	105€ / heure
Emploi et dynamiques professionnelles		
Missions temporaires	Coût salarial + 13% de frais de gestion	Coût salarial + 13% de frais de gestion
Publication des offres d'emploi	sans objet	70€ par annonce
Bilan de parcours professionnel	1 780 €	2 100 €
Appui à la conception du Plan individuel de développement des compétences	445 €	525 €
Objectif recrutement	445 €	525 €
Conseil et développement en management et organisations		
Organisation et gestion des archives	50 € / heure	Associations exerçant une mission de service public (délibération du 18/10/2017) : 50 €/ heure
Conseil et accompagnement aux transitions managériales et organisationnelles (dont coaching)	½ journée : 356 € 1 journée : 712 €	½ journée : 420 € 1 journée : 840 €
Analyse de profils personnels	712 € par candidat et par jour	840 € par candidat et par jour
Ateliers Métiers	223 € par participant	263 € par participant
Ateliers Management	223 € par participant	263 € par participant
Médiation		
Forfait de 8 heures	712 €	840 €
Heure supplémentaire	89 €	105 €

- **Autorise** le Président du Centre de gestion ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de ces dispositions.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Philip SQUELARD